



# Comment travaillons nous ?

## Les partenaires de la commune



AMF 90



Syndicat des eaux Giromagny



Centre de gestion 90



## Table des matières

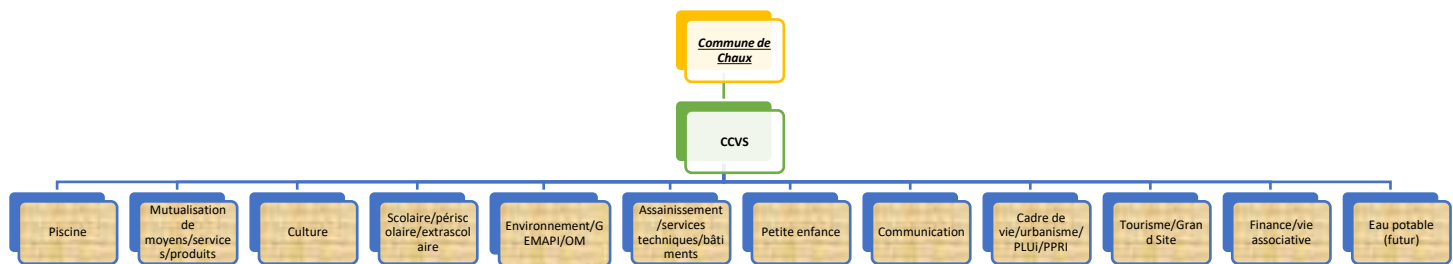
Introduction .....	2
Les interactions avec la CCVS .....	3
Les interactions avec la préfecture.....	5
Les interactions avec le département .....	7
Les interactions avec le centre de gestion .....	9
Les interactions avec des syndicats ou des petits services .....	10
Les interactions avec territoire énergie.....	11
Les interactions avec le centre socio culturel de la Haute Savoureuse.....	12
Quelques exemples d'interactions.....	13
Exemple no 1.....	13
Exemple no 2.....	14
Exemple no 3.....	15
INDEX .....	16

# Introduction

- D'aucuns pourraient penser qu'une commune, petite ou grande, est autonome et qu'il lui suffit de respecter les normes et règles dictées par l'état.
- Ce document a pour but de montrer à la fois la complétude des compétences entre les différents partenaires de notre commune mais aussi, quelquefois, la lourdeur administrative.
- De multiples compétences sont nécessaires pour faire vivre une commune ou un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). De par leur taille, certaines de ces collectivités ne peuvent pas toutes les assumer. Par ailleurs, certaines compétences se doivent d'être mutualisées afin d'optimiser les coûts et afin d'être plus efficaces. D'autres enfin, se doivent d'être hiérarchisées afin d'assurer une cohérence d'ensemble.
- C'est pour ces principales raisons que nos partenaires sont nombreux : Territoire Energie 90, Communauté de communes des Vosges du Sud, SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), SERTRID (Syndicat d'études et de réalisations pour le traitement intercommunal des déchets), AMF et AMF90 (Association des maires de France et association des maires de France 90), Syndicat des eaux de Giromagny, Centre des gestion 90, Préfecture du territoire de Belfort, PNRBV (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges), centre culturel de la Haute Savoureuse
- Il faut bien sûr maîtriser les compétences de chacun afin de pouvoir mener à bien nos projets, avec le maximum de complétude et d'efficacité, dans un minimum de temps, en optimisant bien évidemment l'aspect budgétaire donc en obtenant le maximum de subventions extérieures.
- Bien sûr, c'est notre feuille de route qui pilote tous nos projets ; elle ne doit pas être mirifique mais au contraire réaliste, en tenant compte justement de tous ces partenaires.
- On parle de projets mais on pourrait parler aussi de réponses à apporter à nos habitants : face à une question ou un problème, il faut toujours apporter une réponse étayée qui tient compte des lois, de notre organisation, de nos partenaires.

Vous le voyez donc, nous ne sommes pas autonomes et seuls au monde et ceci peut expliquer, dans certains cas, le temps de latence pour apporter une réponse. Mais cette répartition des compétences peut parfois nous servir dans la mesure où, lorsqu'une décision est prise, elle l'est avec l'ensemble des acteurs et, de ce fait, prend plus de poids.

## Les interactions avec la CCVS



La CCVS (Communauté de Communes des Vosges du Sud), assure 12 compétences. Pour chacune d'elles, elle gère les fonctions « de base » : le budget, le règlement, les horaires, les tarifs ... et de manière plus spécifique, :

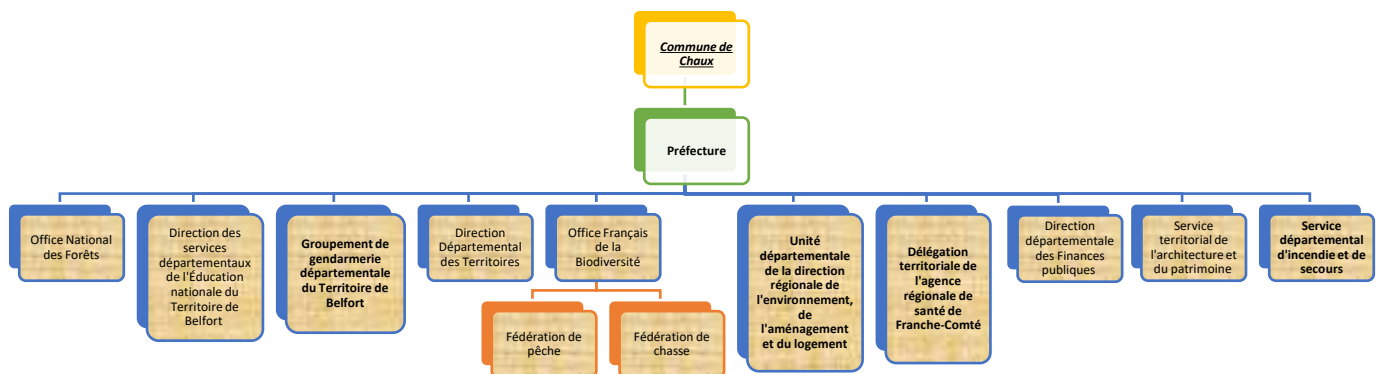
- La piscine (depuis début 2024 en termes de maintenance, de personnel, ...etc.)
- La mutualisation des moyens / services / produits : achat et prêts d'outils (débroussailleuse, balayeuse, peinture, panneaux signalisation ...), commandes groupées ...etc
- La culture : organisations de spectacles, cinéma itinérant, subventions aux associations, aide aux activités sportives et culturelles...etc en accord avec le centre culturel de la Haute Savoureuse et les médiathèques intercommunales (il y en a 5 au total).
- Le scolaire / périscolaire/ extrascolaire :
  - gestion du personnel, tarifs cantine, composition des repas, transports ....etc
  - en accord avec l'éducation nationale : organisation de la carte scolaire et des RPI
- La GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) / Environnement / Ordures ménagères :
  - en accord avec la préfecture → elle collecte les zones d'accélération des énergies renouvelables (principalement photovoltaïque, géothermie, biomasse ...etc), les zones humides. Elle participe à la définition du Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI), elle gère les cours d'eau, reméandrement de rivières, effacement d'étangs....etc
  - en accord avec le SMICTOM → elle participe aux réunions de définition des règles de collecte des ordures ménagères, à l'élaboration des tarifs, à la mise en œuvre de déchetteries...etc
  - en accord avec le SERTRID → elle participe aux réunions de définition de l'organisation, de mises en œuvre de nouvelles technologies de traitement des déchets, de mise en œuvre de réseau de chaleur
- L'assainissement / services techniques / bâtiments : gestion du règlement assainissement collectif et privé, gestion des personnels techniques, maintenance du réseau par gestion d'un plan pluriannuel, réunions Commission d'Appel d'Offres (Bâtiments Travaux Publics et routes), suivi des travaux, définition des tarifs dans la cadre de l'élaboration du budget, gestion de la station d'épuration ....
- La petite enfance : gestion des crèches, gestion du personnel, des infrastructures, du règlement ...
- La communication : financement d'illiwap pour les 22 communes, élaboration et diffusion de toutes les documentations élaborées par la CCVS à destination des 22 communes, gestion des messages illiwap de la CCVS, ... etc
- Le cadre de vie / urbanisme / PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) / PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour les 22 communes : validation des demandes préalables de travaux, validation des permis de construire, définition des zones humides (également citées plus haut)et :
  - En accord avec la préfecture → participation à l'élaboration du plan de prévention des risques d'inondations
  - En accord avec les 22 communes et l'agence de l'urbanisme du territoire de Belfort → élaboration du PLUI

- Le tourisme / grand site : gestion des animations touristiques sur le périmètre de la CCVS, ...etc :
  - En accord avec la compétence communication → promotion de ces animations
  - En accord avec l'office du tourisme de Belfort → gestion de la complétude des activités touristiques
- La finance / vie associative : élaboration du budget principal et des budgets annexes, attribution des fonds de soutien aux communes, répartition des quotes-parts pour les communes pour des activités réparties (RPI, piscine ...etc), gestion du catalogue périodique des activités de toutes les associations de la CCVS sans oublier le pass Sport Culture cofinancé par commune et CCVS...etc
- Dans le futur : gestion de l'eau potable, gestion du règlement eau potable, gestion des personnels techniques, maintenance du réseau par gestion d'un plan de gestion pluriannuel, réunions Commission d'Appel d'offres (BTP et routes), définition des tarifs dans la cadre de l'élaboration du budget, ....etc.
  - En accord avec l'agence de l'eau → respect de la réglementation, suivi des contrôles

Notre commune, doit, pour la majeure partie des services ou des actions qui nous sont demandés, aller chercher et appliquer la bonne règle de gestion, l'aval, de tel ou tel service de la CCVS.

## Les interactions avec la préfecture

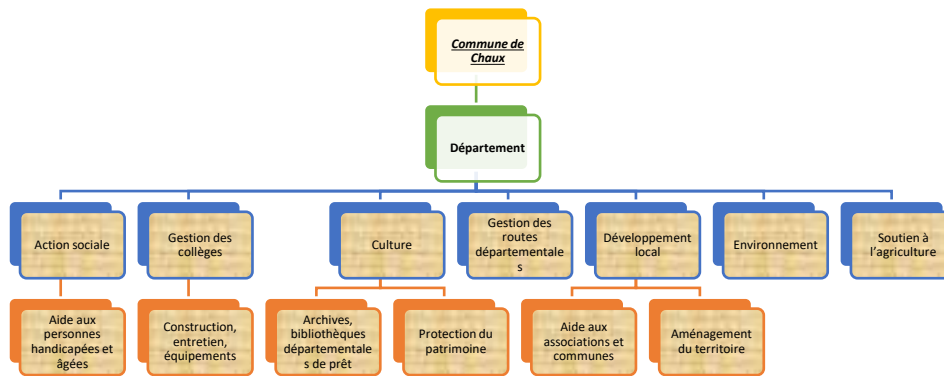
- Poursuivons avec l'exemple de la préfecture, elle assure 20 compétences (budget, règlement, horaires, tarifs ..., etc) parmi lesquelles, la commune en sollicite particulièrement 12 :



- ONF (Office National des Forêts) : la commune travaille avec ce service pour la gestion de la forêt communale : assiette de remplacement annuelle, reforestation, entretien, contrat d'approvisionnement (forestiers et scieries), ...etc,
- Education nationale : définition de la carte scolaire (nombre de classes par école, nombre d'élèves par classe), création / modification de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)...etc
- Gendarmerie : dépôt de plaintes, surveillance, interpellations, mise en œuvre du concept voisins vigilants ou participation citoyenne, contrôles routiers, interventions sur accidents, interventions liées à des animaux errants ou dangereux ...etc
- DDT (Direction Départementale des Territoires) : en accord avec les compétences correspondantes de la CCVS → définition et respect des règlements relatifs aux cours d'eau, aux étangs, au PPRI, au PLUI, aux zones humides, à la biodiversité, aux énergies renouvelables, ...etc
- OFB (Office français de la biodiversité) / fédération de pêche / fédération de chasse : en accord avec les compétences correspondantes de la CCVS → définition et respect des règlements relatifs, à la biodiversité, à la pêche et à la chasse, intervention sur demande de la compétence GEMAPI CCVS sur certains dossiers...etc
- DREAL (Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : en accord avec les compétences correspondantes de la CCVS → définition et respect des règlements relatifs à l'environnement...etc
- ARS (Délégation territoriale de l'agence régionale de santé de Franche-Comté) : en accord avec les compétences correspondantes de la CCVS et des communes → définition et respect des règlements relatifs à la santé (par exemple eau potable, pollution, ...etc)
- DDFIP (Direction départementale des Finances publiques) : « banque » des communes, toutes les transactions financières passent par la trésorerie, que ce soit en rentrée ou en sortie d'argent, contrôle de tous les budgets en fin et début d'année, contrôle de la faculté, pour une commune, de pouvoir payer telle ou telle facture, ...etc, en accord avec les compétences correspondantes de la CCVS et de la commune → définition du montant de la taxe GEMAPI, de la taxe foncière (par classement des habitations modifiées dans l'année en fonction du référentiel commune)
- STAP / DRAC (Service territorial de l'architecture et du patrimoine/Direction régionale des Affaires Culturelles) : élaboration des règlements relatifs aux bâtiments ou objets classés, vérification du respect de ces règlements, affectation ou non de subventions pour restauration de monuments ou objets classés, ...etc

- SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) : interventions liées au 18, aux accidents, aux animaux errants ou dangereux, présence aux cérémonies, aux actions menées par la commune liée à la sécurité, participation aux commission sécurité pour les établissements recevant du public ....etc
- Agence de l'eau :
  - **Gestion et préservation des ressources en eau** et des milieux aquatiques.
  - **Soutien aux collectivités, industriels, agriculteurs et associations** pour des projets visant à préserver la ressource en eau et la biodiversité.
  - **Conseil et aide financière** pour les travaux de préservation de la qualité de l'eau et la gestion des réserves en eau.
  - **Intervention dans divers domaines**, tels que la qualité des eaux et la prévention des risques naturels. Ces agences jouent un rôle crucial dans la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques.

## Les interactions avec le département

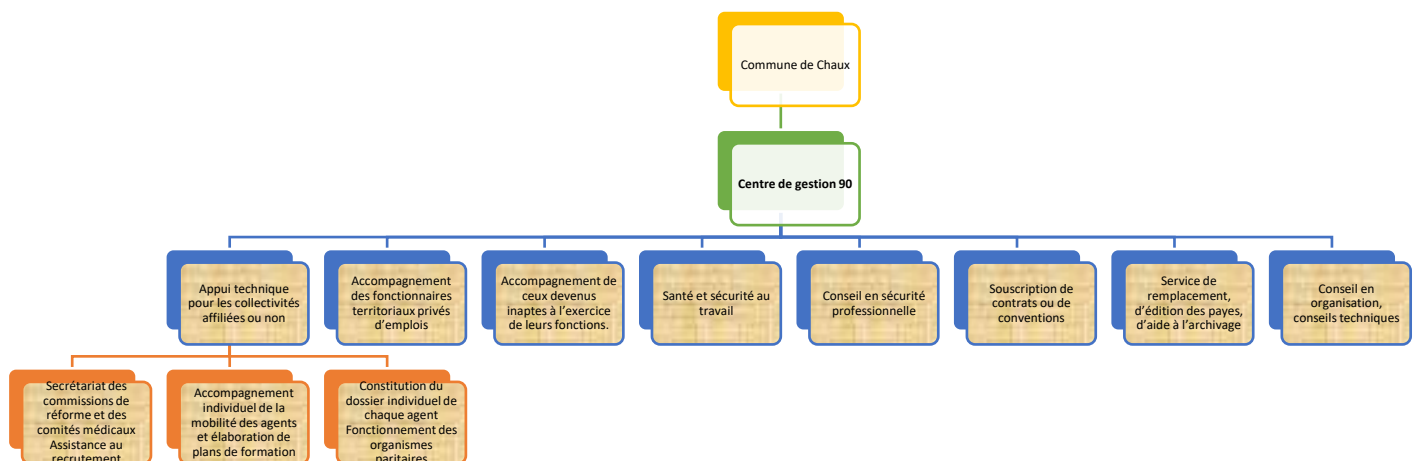


- Prenons l'exemple du département, il assure 26 compétences (budget, règlement, horaires, tarifs ..., etc) parmi lesquelles la commune en sollicite particulièrement 12 :
  - L'action sociale : aiguiller des personnes en difficulté (suivant la typologie) vers l'ESD (Espace Solidarité Départemental), ....etc
  - L'aide aux personnes handicapées et âgées : communication du versement de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ..., animation autour du bien être des seniors (sophrologie, séances en forêt, ..etc
  - Gestions des collèges : construction entretien équipements → paiement du forfait annuel en fonction du nombre d'élèves de la commune, réfection du gymnase du collège de Giromagny, participation aux groupes de travail sur le suivi des travaux ainsi que sur le fonctionnement pendant la durée des travaux
  - Archive, bibliothèque départementale de prêt : la commune est équipée d'une salle des archives avec un volume limité; périodiquement, nous faisons appel au service du centre de gestion afin de trier les documents officiels et de déterminer ceux qui peuvent rester en mairie et ceux qui doivent partir aux archives départementales
  - Protection du patrimoine : nous avons un certain nombre d'objets ou de bâtiments qui sont classés : leur liste doit être déposée au département ainsi qu'au service de la préfecture. En cas de restauration de ces bâtiments ou objets, des subventions peuvent être demandées au service de la préfecture
  - Gestion des routes départementales : en cas de travaux sur des routes départementales traversant la commune, les arrêtés pris doivent être communs entre le département et la commune, la pose de signalisations propres à ces arrêtés incombe au département. Les amendes de police correspondent à un dispositif auquel peuvent prétendre les communes, il s'agit de bénéficier de subventions pour acheter du matériel concernant la sécurité routière. La réfection du revêtement des routes départementales incombe au département (une réunion annuelle est organisée afin de présenter aux communes le plan de réfection de l'année); dans ce cas, la matérialisation des passages piéton, incombe à la commune de même que les panneaux de signalisation routière. Le département offre également aux communes la possibilité d'effectuer des commandes de groupe pour des peintures sol, du sel de déneigement....etc .
  - Développement local / aide aux communes / aménagement du territoire : le département a mis en place un dispositif permettant aux communes de s'inscrire pour des subventions de projets entre octobre de l'année courante et janvier de l'année suivante; le département étudie les dossiers et

décide ou pas de subventionner la commune. La commune peut également disposer de conseils en ingénierie ou par le biais d'une application informatique financée par le département.

- Environnement : la commune peut bénéficier des conseils concernant les plantes invasives sur son périmètre, les nuisibles (frelon asiatique par exemple). Des séances de formation/information tout public peuvent également être organisées à la demande de la commune. Dans certains cas, du prêt de matériel pour piéger les nuisibles peut avoir lieu . Concernant les bassins écrêteurs de crue de Chaux, le département en assure la gestion courante (entretien, embrayage/débrayage du dispositif de déclenchement automatique), mise en œuvre du dispositif de surveillance et d'alerte en cas de crue.
- Aide à l'agriculture : en accord avec la chambre d'agriculture, des dispositifs peuvent être mis en place afin d'aider des agriculteurs. Ca a été le cas pour une bergerie située sur le périmètre de la CCVS

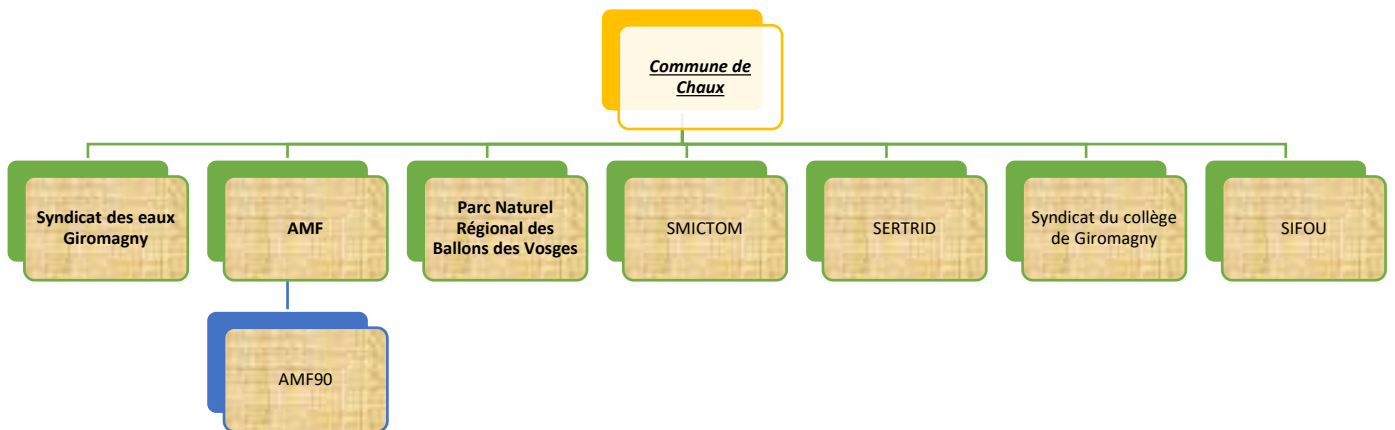
## Les interactions avec le centre de gestion



- La commune en sollicite particulièrement 11 :

- Personnes devenues inaptes à l'exercice de leurs fonctions : en cas d'incapacité d'un employé, un accompagnement peut être mis en place avec la médecine du travail, des psychologues, ....etc; une solution de remplacement peut être proposée en collaboration avec d'autres services du centre de gestion 90. ....etc
- Santé et sécurité au travail / conseil en sécurité professionnelle : les employés sont régulièrement suivis en matière de visite médicale et en matière de dispositifs de sécurité au travail. A nous de les inscrire ou d'aller chercher la bonne information suivant chaque cas de figure...etc
- Souscription de contrats ou de conventions : régulièrement, le centre de gestion nous propose des services qui, une fois mutualisés entre les communes adhérentes, permettent d'obtenir soit des tarifs préférentiels soit des couvertures plus importantes qu'un contrat isolé. A nous de prendre la délibération en conséquence.
- Service de remplacement, comptabilité et payes, d'aide à l'archivage : en cas d'absence d'un employé, le centre de gestion peut proposer du personnel de remplacement ; de même en cas de pic d'activité. Du personnel dédié au tri de documents destinés à l'archivage peut être mis à disposition de la commune afin de nous aider à identifier ce qui peut être détruit (SERTRID) ou placé dans la salle d'archivage de la commune ou déposé aux archives départementales.
- Conseil en organisation, conseils techniques :
  - suivi des carrières,
  - Formation du personnel,
  - Contrôle des agrès,

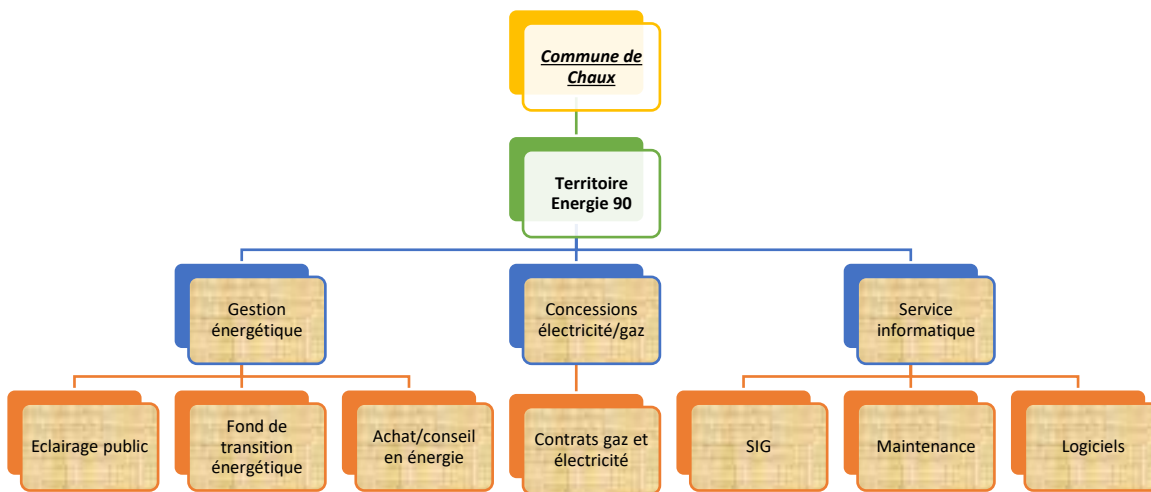
# Les interactions avec des syndicats ou des petits services



- Poursuivons avec l'exemple des services ci-dessous, que la commune sollicite ponctuellement :
  - Syndicat des eaux de Giromagny : la commune doit régulièrement fournir son plan de travaux routiers potentiellement impactant pour le réseau d'eaux potables. Le syndicat des eaux doit fournir lui aussi son plan de travaux pluriannuel au département et aux communes afin de synchroniser au mieux les travaux et éviter ainsi des ouvertures de chaussée fraîchement refaites. Le syndicat des eaux travaille en accord avec l'agence de l'eau pour le suivi des changements de canalisations et pour l'obtention de subventions. Le syndicat des eaux définit également le tarif de l'eau potable ; il effectue le contrôle des poteaux d'incendie ; enfin, il gère la politique de renouvellement des compteurs d'eau
  - AMF (Association des maires de France) représente l'ensemble des maires aux niveaux des instances de l'état. La déclinaison pour le territoire de Belfort (AMF90) organise des formations, distille des conseils, oriente suivant telle ou telle question d'un maire ...etc
  - PNRBV (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges) concerne un certain nombre de communes : une charte graphique a été élaborée et chaque commune appartenant au PNRBV se doit de respecter cette charte pour toutes ses signalisations, enseignes, publicités ...etc
  - SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) gère la collecte des ordures ménagères, des sacs jaunes (papier, plastique, canettes alu ...etc) et des bio déchets (déchets verts et déchets alimentaires). Ils animent la politique globale des tris en respectant les directives nationales voire européennes. Il fixe annuellement les tarifs de ses différents services en accord avec la CCVS et les autres communautés de communes. Chaque filière de déchets fait l'objet de marchés avec des sous-traitants. Ces déchets sont valorisés et représentent une source de revenus pour le SMICTOM. Il assure également la fourniture de composteurs à prix préférentiels, la mise à disposition gratuite de compost.
  - SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le TRaitement Intercommunal des Déchets) : ce syndicat assure l'élimination des déchets par combustion. Il est en train de concevoir et mettre en œuvre un réseau de chaleur
  - Syndicat du collège de Giromagny : ce syndicat gère le fonctionnement du collège (employés, gardien ...etc) ainsi que les travaux inhérents aux bâtiments ; Il gère ainsi la réfection totale du gymnase de ce collège . Les communes concernées participent au fonctionnement par un forfait annuel suivant le nombre d'élèves de la commune et à la réfection du gymnase par une participation calculée cette fois par rapport au nombre d'habitants de la commune. Il organise des sorties scolaires cofinancées par la contribution annuelle des communes.

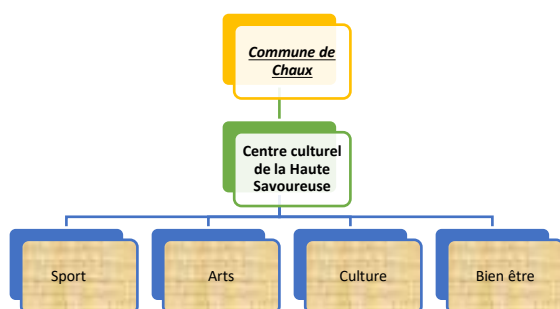
- SIFOU : fourrière animale à laquelle la commune adhère. Nous pouvons y faire appel en cas d'animaux errants.

## Les interactions avec territoire énergie



- Poursuivons avec l'exemple de Territoire Energie 90 que la commune sollicite ponctuellement :
  - TDE90 (Territoire D'Énergie 90) gère le parc de l'éclairage public autrement dit, lorsqu'une commune souhaite enfouir ses réseaux secs (éclairage, téléphonie, fibre ...etc), elle doit passer par TDE90 qui sera le maître d'œuvre de ces travaux. TDE90 gère également le remplacement des postes hauts (transformateurs) : chaque année, TDE90 demande aux communes quels seraient les postes hauts à changer (à raison d'un par an).
  - TDE90 subventionne des travaux relatifs à cet entretien et ce remplacement des infrastructures publiques. Cet organisme propose aux communes qui le souhaitent de souscrire à des groupements d'énergie (gaz, électricité).
  - TDE90 gère :
    - toute la partie relative à l'informatique (matériels, logiciels, progiciel) des communes qui le souhaitent.
    - La maintenance de ce parc informatique.
    - le SIG (Système d'Information Géographique) qui est une application informatique, basée sur le cadastre et qui fournit, en plus, des informations sur des superficies, des propriétaires, des réseaux eaux, électricité, gaz ...etc, des estimations de potentialité énergies renouvelables ....etc

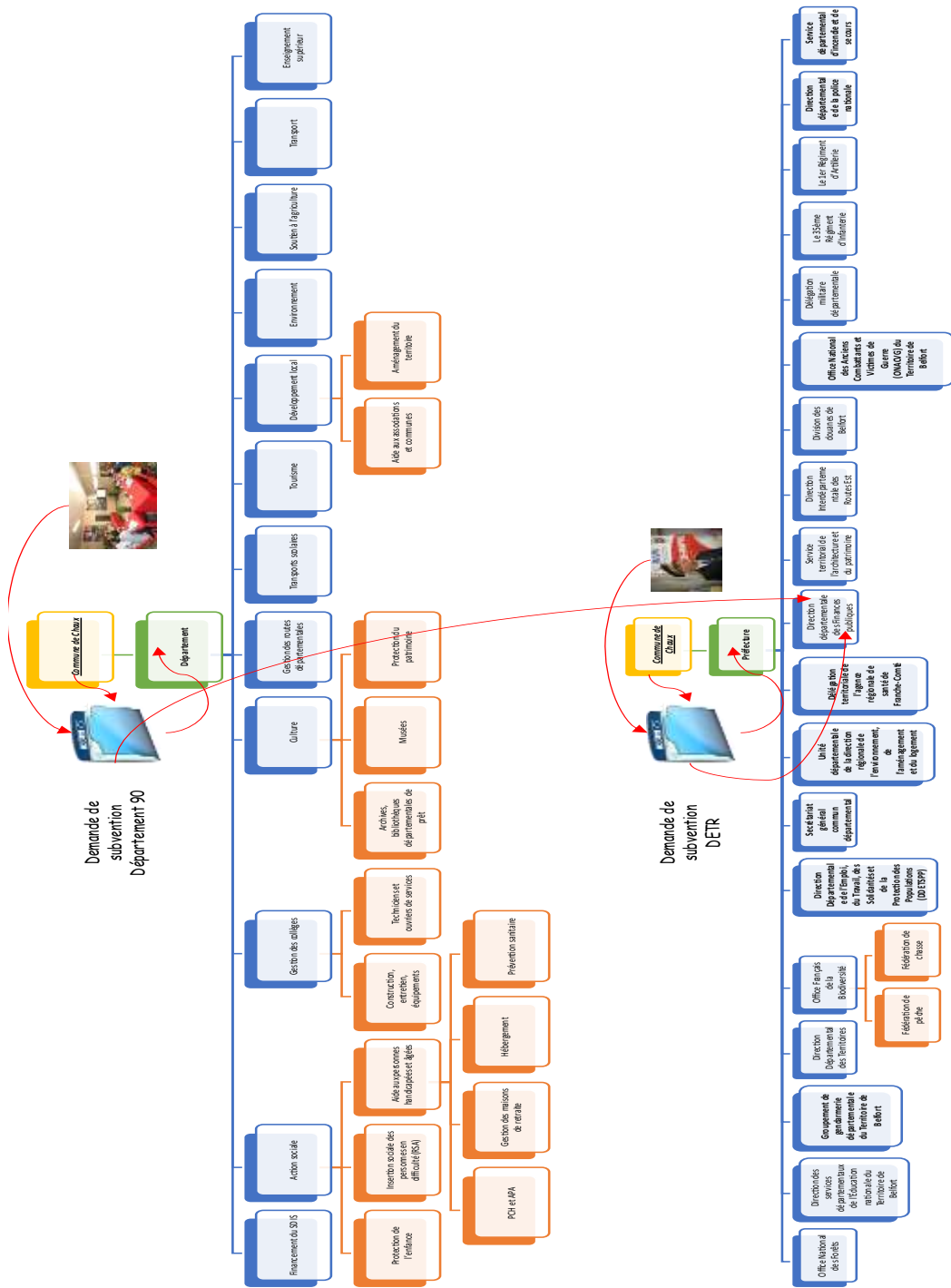
# Les interactions avec le centre socio culturel de la Haute Savoie



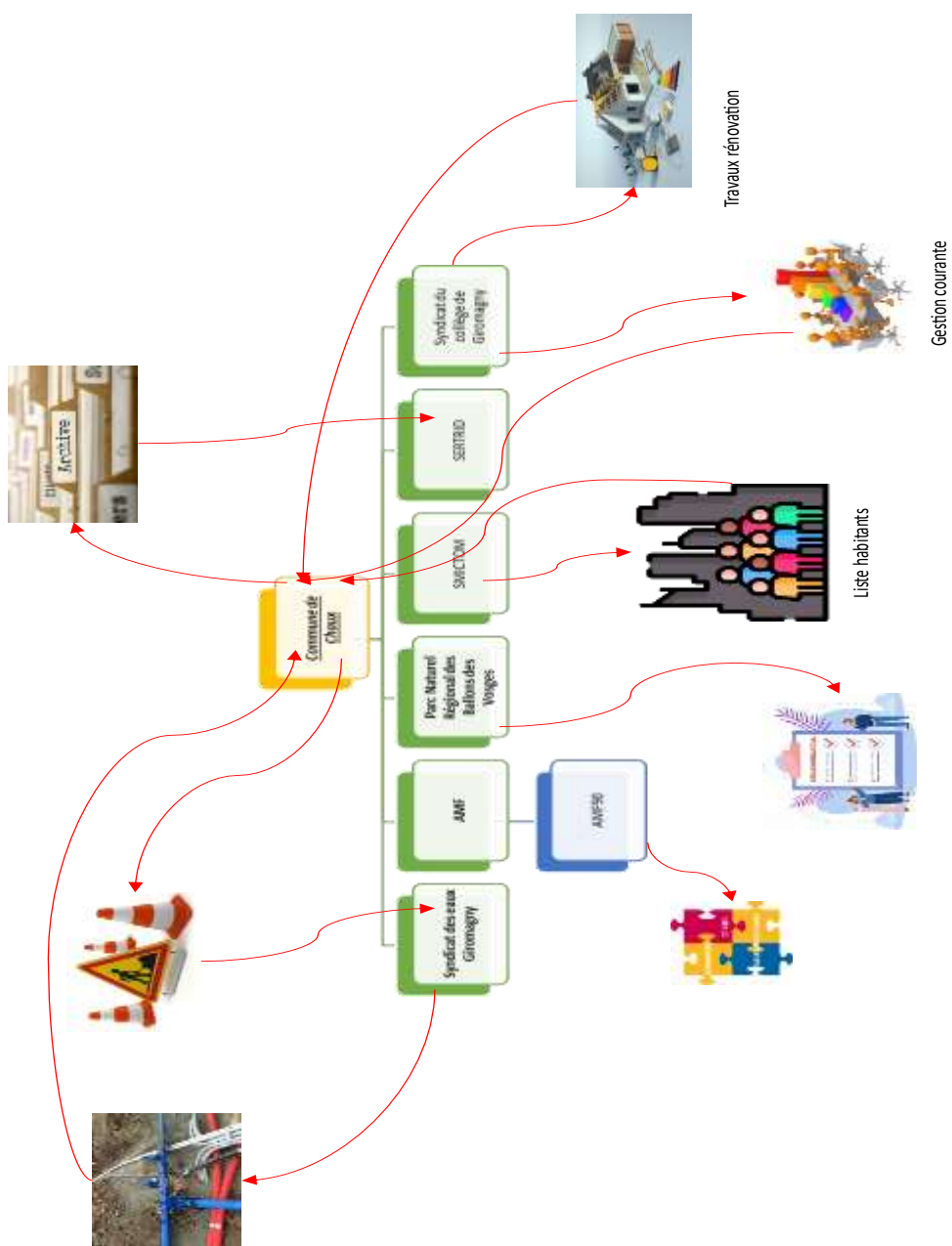
- Poursuivons avec l'exemple du centre du centre culturel de la Haute Savoie, il assure 4 fonctions (budget, règlement, horaires, tarifs ..., etc) que la commune sollicite ponctuellement :
  - Sport : la commune participe à l'opération pass'sport culture en collaboration avec la CCVS : pour chaque enfant du foyer, une participation ou une licence dans un club sportif ou une association sportive, bénéficie d'une subvention de la CCVS cumulée avec celle de la commune
  - Culture : la commune participe à l'opération pass'sport culture en collaboration avec la CCVS : pour chaque enfant du foyer, une participation ou une licence dans une association ou un club culturel (bibliothèque, musique ...etc), bénéficie d'une subvention de la CCVS cumulée avec celle de la commune
  - La carte jeune est gratuite de 0 à 25 ans pour les habitants de Chaux



# Exemple no 2



# Exemple no 3



# INDEX

Agence de l'eau .....	6	OFB.....	5
aide.....	3, 6, 7, 9	ONF .....	5
AMF.....	2, 10	partenaires.....	2
ARS .....	5	patrimoine .....	5, 7
bibliothèque.....	7, 12	pêche .....	5
carte jeune .....	12	piscine.....	3, 4
centre culturel de la Haute Savoureuse .....	2, 3, 12	PLUI.....	3, 5
chasse.....	5	PNRBV .....	2, 10
collèges.....	7	PPRI.....	3, 5
commandes groupées.....	3	préfecture .....	3, 5, 7
compétences.....	2, 3, 5, 7	projets.....	2, 6, 7
Culture.....	12	règlements.....	5
DDFIP.....	5	remplacement.....	5, 9, 11
DDT.....	5	Santé .....	9
département .....	7, 8, 10	scolaire.....	3, 5
DRAC .....	5	SDIS.....	6
DREAL.....	5	sécurité .....	6, 7, 9
Education nationale .....	5	SERTRID.....	2, 3, 9, 10
Environnement.....	3, 8	SIG.....	11
exemples .....	13	SMICTOM.....	2, 3, 10
GEMAPI .....	3, 5	Sport .....	12
Gendarmerie .....	5	STAP .....	5
l'agriculture .....	8	subvention .....	12
L'assainissement.....	3	Syndicat.....	2, 10
l'eau potable.....	4, 10	Syndicat des eaux .....	2, 10
l'environnement.....	5	TDE90.....	11
l'informatique .....	11	urbanisme .....	3